

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 18 janvier 2018 pour le jeudi 25 janvier 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2018

N° 41

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mmes FRANCK Isabelle, NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle.

Absents : Mme MOREL Rachel.

Mr COQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.
Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PIVET Sylvain.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 41 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 décembre 2017.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – EPF de l'Ain, avenant convention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention mettant à disposition de la commune par l'EPF de l'Ain un foyer de vie de l'ADAPEI et son terrain attenants situés « le Village » parcelles AL 872 et 873, en date du 27 mars 2017.

Dans le cadre de la convention de portage qui nous lie, il était prévu que la commune ait sa propre assurance « occupant » sur ce bien mis à disposition. Suite à une négociation avec son assureur, l'EPF de l'Ain a obtenu que ce dernier assure également pour le compte des collectivités signataires les biens portés par l'EPF.

Il propose donc de signer un avenant à la convention de mise à disposition précisant que le bien sera assuré par l'EPF de l'Ain à compter de la signature de celui-ci.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.2. – Bibliothèque, acompte sur subvention 2018

Monsieur le Maire expose au conseil que l'association de la bibliothèque a un problème de trésorerie suite aux frais d'avocat engendrés par le licenciement de son employée et les indemnités de rupture conventionnelle qui en ont découlé.

Pour lui permettre de combler ce déficit, l'association aurait besoin d'un acompte de 2 500 € sur la subvention allouée chaque année par la commune pour ses frais de personnel.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.3. – Police municipale, modifications horaires

Monsieur le Maire indique que les missions de notre agent en charge de la Police municipale doivent prendre en compte de façon prioritaire les conditions de sécurité, à l'entrée et à la sortie de nos établissements scolaires, y compris le collège. De fait, en son absence pour raisons de santé, il ressort que les difficultés se sont accrues aux abords du collège, que ce soit le matin ou en fin de journée.

De fait, il est essentiel qu'une régulation puisse s'opérer, d'où la nécessité de réaménager les horaires de notre gardien de Police municipale, afin qu'il puisse être présent aux entrées et sorties principales, soit en début de journée et le soir, y compris le mercredi à midi.

Ce réaménagement horaire va nécessiter son remplacement par un agent technique aux abords des écoles en bordure de la RD 979 le mercredi matin à 8h20 jusqu'à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Groupement d'achat gaz naturel par SIEA, renouvellement accord cadre

Monsieur Claude Carte expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'appel d'offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

Décision : accord à l'unanimité pour signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, et pour l'adhésion de la commune de

Ceyzériat au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés.

2.2. – Sapeurs-pompiers, assemblées générales

Monsieur Claude Carte informe l'assemblée que les réunions annuelles du CPNI et de l'amicale ont eu lieu le dimanche 14 janvier.

- Pour l'activité du corps commandé par le lieutenant Jean-Luc Paul :

Il réunit un effectif de 17 sapeurs dont 4 personnels féminins. Il a effectué un total de 144 interventions dont 104 en secours à la personne.

On peut souligner que le corps a été beaucoup renouvelé avec beaucoup d'engagement dans le maintien des acquis et formation.

Monsieur le premier adjoint rappelle qu'il s'agit d'un CPNI et que l'engagement de ses membres est donc totalement bénévole, ne percevant aucune vacation. En résumé, un corps au travail remarquable et en parfait ordre de marche.

Un bilan financier, fonctionnement et investissement, sur les 5 dernières années leur a été présenté.

- Pour l'amicale, sous la houlette de la présidente Sandrine Chambon :

Il souligne que la trésorerie revient cette année proche de l'équilibre.

Des manifestations innovantes ont été proposées avec leur participation très appréciée au téléthon et à la Grand Margot.

Ils ont aussi obtenu des résultats prometteurs au parcours sportif avec le soutien d'un pompier de Paris puisque Dylan Darnand est depuis la fin d'année affecté dans une caserne parisienne, tout en restant au corps de Ceyzériat, ce qui constitue une belle vitrine, particulièrement pour les jeunes.

On note aussi une participation active des anciens qui continuent à aider les actifs.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours :

Elagage :

L'entreprise Elagage du Beaujolais est intervenue le 11 décembre. Les copeaux ont été récupérés, et serviront pour le paillage de divers massifs et entourages d'arbres.

Accessibilité Ancienne Mairie : La demande d'autorisation de travaux a été envoyée à la DDT.

Quelques travaux non répertoriés lors des premiers diagnostics restent à effectuer :

- Mise en accessibilité des toilettes situées à l'étage, escalier ouest.
- Doublement des mains courantes sur les escaliers ayant une largeur supérieure à 1 m.
- Cheminement extérieur : bande de 25cm de large, de couleur, pour guider les personnes mal voyantes.
- Création d'une place de parking handicapé sur le chemin des écoliers.
- Création d'une place de parking handicapé, au plus près de la rampe d'accès.

La DDT a demandé des explications complémentaires, concernant les demandes de dérogations.

Monsieur Donguy (Maîtrise d'œuvre) a transmis les informations nécessaires.

La commission départementale d'accessibilité traitera notre dossier le 6 février. Si un avis favorable est attribué, les travaux concernant l'élévateur pourraient être entrepris rapidement.

Une réunion a eu lieu sur place le mardi 16 janvier au cours de laquelle ont été traités les principaux problèmes techniques.

Eglise : Visite de l'« Atelier du Vitrail » de Chatillon-sur-Chalaronne ; la réparation est possible.

Un devis est en cours d'écriture. Il semble qu'une maladresse concernant le nettoyage des vitraux soit à l'origine de cet incident.

Salle polyvalente : Chaque fois qu'il pleut par vent fort (Sud), des infiltrations d'eau ont lieu et des flaques d'eau se positionnent au pied des piliers. Il semble qu'une révision de l'étanchéité de toiture (partie horizontale) soit indispensable à brève échéance. Il est possible que ce soit simplement la jonction du revêtement avec les murs qui soit défectueuse.

Humidité Salle Polyvalente : La Commune de Tossiat connaissait des problèmes d'humidité dans l'église, où aucune peinture ne tenait, dans une salle associative en sous-sol, et dans la salle des archives. Les élus ont successivement fait installer trois appareils de la Société AXE ASSECHEMENT. Monsieur le Maire de Tossiat a reçu trois adjoints - Mme Dufour, Mrs Carte et Bourgier - le vendredi 29 décembre dernier. Il a confirmé qu'il était satisfait des résultats obtenus par l'installation de ce matériel, mais qu'il fallait attendre environ 6 mois pour en mesurer les premiers effets.

Plan de désherbage communal : la société SCE nous a transmis le rapport définitif en 36 pages, plus 15 pages de rappels réglementaires, et 46 pages d'annexes techniques concernant la gestion des cimetières, l'élagage, le taillage, la tonte différenciée, les prairies et jachères fleuries, le micro fleurissement, le paillage, et une annexe communication (flyers, articles de journaux etc.). D'autre part, 3 plans ont été édités :

Carte des préconisations d'entretien avec les différents types de matériel à utiliser selon les lieux : binette électrique, balayage mécanique, gyrobroyeur, rotofil, réciprocatrice, tondeuse.

Carte des principaux aménagements où sont tracés :
L'enherbement naturel.
Le fleurissement en pied de murs.
La réfection de revêtement.

Carte de la gestion différenciée où sont tracés :
Les espaces très entretenus.
Les espaces soignés.
Les espaces rustiques.
Les espaces naturels.

Suite à une communication du syndicat de la Reysouze, nous nous sommes procurés un devis concernant une désherbeuse ainsi qu'un réciprocatrice à moteur thermique. En parallèle un dossier de demande de subvention a été transmis à l'Agence de l'Eau.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 22 janvier 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE

SARL GARAGE DU REVERMONT

Sur un terrain situé 35 rue Paul Berliet

Parcelle(s) N° 119p, 113p, 120 & 121 Section ZA située(s) en zone 1AUX

D'une superficie totale de 4564 m²

POUR CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ARTISANAL À USAGE DE BUREAUX ET STOCKAGE DE VOITURES

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

JOLY Jean-Claude

Sur un terrain situé 118 chemin de Saumont

Parcelle(s) N° 831 Section D située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1034 m²

POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES INTÉGRÉS EN TOITURE

GIRARD René

Sur un terrain situé 703 rue de la Gare

Parcelle(s) N° 146 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 579 m²

POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES INTÉGRÉS EN TOITURE

PATEL Marie-Pierre

Sur un terrain situé 14 chemin des Billets

Parcelle(s) N° 379 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 3172 m²

POUR LA MODIFICATION DE 4 OUVERTURES, L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE

PATEL Marie-Pierre

Sur un terrain situé 14 chemin des Billets

Parcelle(s) N° 38, 42, 377 & 379 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 5089 m²

POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

CUb Demande de Madame Patricia COLLET

Sur un terrain situé 6 rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° 438, 440, 294, 380 & 295 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1951 m²

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL

Sur un terrain situé Chemin de Saumont

Parcelle(s) N° 1029 Section D située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1551 m²

DONATION FEUILLOY

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL

Sur un terrain situé Bourbouillon

Parcelle(s) N° 60 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 3304 m²

VENTE CHARNAY / BILLARD

Demande de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé 266 route du Mont July

Parcelle(s) N° 1874 Section C située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 6 m²

VENTE BUGNOT / BOYER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 222 route du Mont July
Parcelle(s) N° 1872 Section C située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 13 m²
VENTE BOYER / BUGNOT

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 266 route du Mont July
Parcelle(s) N° 1864, 1872 & 1873 Section C située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1040 m²
VENTE BUGNOT / THEVENARD - FILLAT

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 89 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 2347 m²
VENTE CARBON / EPF DE L'AIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 591 & 87 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 6082 m²
VENTE CONSORTS FLOCHON / EPF DE L'AIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé L'Epinet
Parcelle(s) N° 293, 1081 & 916 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 3318 m²
VENTE CONSORTS BOSDEVESY / BERNOLLIN - PINCHON

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 295 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 62 m²
VENTE CONSORTS ALLOMBERT-BLANC / THEVENARD

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Choix des rythmes scolaires rentrée 2018/2019

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de délibérer sur les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018/2019.

Mme Claudine Trentesaux informe le conseil municipal que les conseils d'écoles maternelle et élémentaire se sont réunis à cet effet au mois de janvier. Elle fait ensuite part du résultat de ces votes :

Retour à la semaine de 4 jours :

Les enseignants et les familles sont majoritairement pour ce retour à 4 jours (rythme plus confortable pour les enfants et créneau du mercredi matin libéré pour les activités proposées par les associations).

Résultat des votes :

Conseil d'école élémentaire du 12 janvier 2018 :

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 4

Conseil d'école maternelle du 15 janvier 2018 :

Pour : 7

Contre : 1

Le retour à la semaine de 4 jours est accepté à l'unanimité des deux Conseils d'écoles.

Horaires :

3 horaires sont proposés, sachant que pour l'organisation des 2 services au restaurant scolaire, une plage de 2 heures est indispensable.

Résultat des votes :

Conseil d'école élémentaire du 12 janvier 2018 :

8h30 – 11h30 ; 13h30 – 16h30 : 4 voix

8h30 – 11h45 ; 13h45 – 16h30 : 4 voix

8h30 – 12h ; 14h - 16h30 : 9 voix

Abstentions : 3

Conseil d'école maternelle du 15 janvier 2018 :

8h30 – 11h30 ; 13h30 – 16h30 ; 4 voix

8h30 – 11h45 ; 13h45 - 16h30 : 0 voix

8h30 – 12h ; 14h – 16h30 : 1 voix

Abstentions : 3

Ces résultats ont été transmis à Madame l'Inspectrice, qui au vu des résultats, a demandé un nouveau conseil extraordinaire réunissant les 2 conseils d'écoles pour trouver un horaire satisfaisant pour les 2 écoles. Celui-ci s'est tenu le 22 janvier 2018.

Après de nombreuses discussions exposant les avantages et les inconvénients des différents horaires, 2 propositions d'horaires ont été soumises au vote. Les résultats ont été les suivants :

8h30 – 11h30 ; 13h30 – 16h30 : 7 voix

8h30 – 12h ; 14h – 16h30 : 13 voix

Abstentions : 7

Après cette présentation, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer tant sur le choix des rythmes scolaires que sur les nouveaux horaires à proposer :

Choix du rythme scolaire :

Compte tenu des avis exprimés, tant par les parents que par les équipes pédagogiques, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de revenir au rythme de la semaine de quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Décision : avis favorable à l'unanimité (19 voix pour sur 19 exprimés).

Choix des horaires :

Conditions préalables :

Pour les horaires, Monsieur le Maire indique que la mairie ne s'est pas positionnée sur ce sujet au cours des Conseils d'écoles, mais qu'elle a formulé deux souhaits : en premier lieu qu'il y ait bien unité d'horaires uniques pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire et en second lieu, que les nouveaux horaires préservent une plage de deux heures pour permettre le bon déroulement des deux services de cantine.

Ces deux conditions préalables font l'objet d'une validation par le Conseil municipal.

Définition des horaires

S'agissant des horaires proprement dit, Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée municipale doit se prononcer sur une des propositions qui ont été soumises au vote des Conseils d'écoles. Il précise qu'il appartient à chacun des membres du Conseil municipal de se positionner en vertu du choix personnel qu'il estime le meilleur dans l'intérêt des enfants, sachant que pour la commune, l'essentiel est que soient satisfaites les deux conditions préalables rappelées ci-dessus.

Après discussion, et rappel des arguments avancés tant par le Conseil d'école maternelle que celui de l'école élémentaire, le vote s'établit comme suit :

8h30 – 11h30 ; 13h30 – 16h30 : 14 voix

8h30 – 11h45 ; 13h45 - 16h30 : 0 voix

8h30 – 12h ; 14h – 16h30 : 0 voix

Abstentions : 5

L'ensemble de ces votes sera transmis à l'Inspection académique qui statuera.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. – Amicale des donneurs de sang Ceyzériat-Revonnas

Mme TAVEL donne le compte rendu de l'assemblée générale des donneurs de sang à laquelle elle a assisté le 19 janvier.

28 personnes présentes.

L'année a été marquée par une baisse des prélèvements de sang total sur Ceyzériat-Revonnas. Cette situation est identique pour le département, malgré une campagne importante.

La présidente Catherine Ravaud a remercié tous les bénévoles qui la secondent.

Activités 2017 :

-Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois cette année.

-5 prélèvements de sang total sur l'année 2017 pour 328 dons, soit une baisse de 14%.

10 nouveaux donneurs sont arrivés.

- Cette année l'amicale a co-organisé la farfouille du 3 septembre avec le club de foot de la Vallière.

- Participation au bol de soupe organisé par le conseil municipal d'enfants.

- Participation de membres de l'amicale à la virade de l'espoir.

- Organisation du concours de boules départemental du 9 septembre (interne aux donneurs de sang).

Renouvellement du bureau qui reste inchangé.

Bilan financier : 166,90 € pour 2017.

195 € de cotisations, chiffre identique à 2016, soit 39 adhérents.

Pour 2018 :

Reconduction de la farfouille avec le FC Vallière. La date n'est pas encore fixée.

5 prélèvements seront organisés.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Association astronomique de l'Ain

L'Assemblée Générale de l'Association Astronomique de l'Ain s'est tenue le samedi 13 janvier 2018 en présence de nombreux adhérents (20) dont le nombre reste stable (39).

En 2017 la météo défavorable a entraîné l'annulation de plusieurs prestations mais l'énoncé des actions menées lors du rapport d'activités fait apparaître le dynamisme et la réactivité des dirigeants. Ils ont fait partager leur passion et leurs connaissances à Ceyzériat (Poésie et astronomie, Nuit des Étoiles) mais aussi à Polliat, Bourg en Bresse, Val Revermont, Saint-Trivier-de-Courtes, sur les ondes de RCF et aussi en Ardèche. Le rapport financier dégage un bénéfice de 2403,04 euros avec un investissement dans du matériel nouveau permettant d'améliorer les observations et la réception informatique. Le montant de la cotisation annuelle reste inchangé.

Pour 2018 un nouveau règlement intérieur sera mis en place ; quant à l'article 7 des statuts il a été modifié pour que le bureau soit à même de fonctionner et passe de 9 à 6. Le nouveau bureau mis en place reprend les mêmes dirigeants.

Les projets restent nombreux et sont consultables sur leur site. Sauf alerte orange, toutes les activités seront maintenues avec des formes adaptées à la météo. Elle signale à notre intention les dates du 27 juillet 2018 pour une éclipse totale de la Lune observable et celle du 14 octobre à Ceyzériat ayant pour thème « Le Futur ».

L'achat d'un écran, la confection de rouleaux d'affichage thématique et des travaux sur le site sont envisagés (un panneau informatif à l'entrée derrière le grillage, du nettoyage, de l'élagage, de la peinture des grilles et des volets, l'étude de la réhabilitation ou de la destruction du local annexe.)

L'Association remercie les Mairies de Ceyzériat et de Ramasse pour l'aide à la sécurité apportée lors de la « Nuit des Étoiles ». Elle demande sa reconduction pour 2018 (bien notifier : « ne pas fumer ni jeter de mégot par période sèche »).

Après les félicitations et les encouragements de la Mairie la réunion se termine dans la convivialité et le partage d'un petit goûter.

7.2. – Assemblée du Comité Local de la FNACA

L'Assemblée Générale de la F.N.A.C.A s'est tenue le jeudi 18 janvier 2018.

Le Comité local se compose de 27 adhérents dont 7 veuves. Les activités de 2017 ont été liées aux Commémorations et à leur participation à la création de « Passeurs de Mémoire » destinée à se substituer au Comité dans l'organisation de leurs manifestations. Plusieurs d'entre eux l'ont déjà rejointe et l'un d'entre eux est élu comme trésorier adjoint de cette nouvelle structure. En 2018 la commémoration du centenaire du 11 novembre et du projet « 1918-2018 Hommages » a recueilli leur pleine adhésion et leur soutien. L'exercice annuel s'achève encore par un solde négatif d'où l'augmentation de la cotisation votée à l'unanimité. Enfin la présence de monsieur Paris, Trésorier du comité Départemental, leur a permis de prendre connaissance de renseignements généraux sur la FNACA et la vente du siège départemental. C'est dans la convivialité que cette réunion s'est terminée.

7.3. – « Hommages 14/18 » : labellisation du projet.

Un courriel de Monsieur le Préfet en date du 22 décembre 2017 nous a informés que le projet « 1918-2018 Hommages » proposé par la Commission Événementiel a reçu du comité de labellisation de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale l'attribution du label « Centenaire ».

Désormais ce label figurera sur l'ensemble des supports de communication de notre projet. Madame Dufour remercie pour leur soutien les membres du conseil et celui des partenaires « Passeurs de Mémoire », l'École élémentaire du Vallon, le C.M.E., ainsi que les correspondants de presse locaux. Elle renouvelle son souhait de voir un grand nombre de personnes se mobiliser pour contribuer à la réussite de ce projet.

QUESTION N° 7 – Questions diverses

7.1. – Fibre optique

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue en mairie afin de présenter l'avant-projet sommaire de développement du réseau de fibre optique dans le Centre-Village. Cette présentation, qui s'est déroulée en présence de Monsieur Claude Carte, fait écho aux nombreuses sollicitations dont a fait l'objet le SIEA, maître d'ouvrage de ce réseau, de la part de la commune de Ceyzériat.

Après validation de l'APS par la commune, les entreprises en charge du dossier doivent désormais préparer un avant-projet détaillé, visant à proposer le financement des travaux nécessaires au bureau du SIEA.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil municipal, remercie Monsieur le Président du SIEA, pour avoir répondu à cette forte demande, venant tant des acteurs publics que privés. De fait, cette extension pourrait permettre de desservir, outre les habitations situées dans le proche périmètre : le collège, la maison pluridisciplinaire de santé, l'Ilot Bouvard, la mairie et les annexes (écoles, bibliothèque, pompiers, ...)

Il reste désormais à s'assurer de la faisabilité technique et financière de cette opération.

7.2. – Villages fleuris

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du jury régional des villes et villages fleuris, lequel félicite l'ensemble des acteurs du fleurissement et fait part du maintien du niveau de labellisation actuel. Monsieur le maire souligne que deux remarques sont formulées quant aux choix des plantes et à l'implantation des massifs. Il y a lieu dès lors de transmettre des précisions en réponse aux suggestions formulées.

7.3. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
<u>Janvier 2018</u> :	168	87	81	122	46

Récapitulatif demandeurs d'emploi année 2017

ANNEE 2017	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	Moyenne
DEMANDES TOTALES	162	162	158	155	162	160	162	176	172	170	173	172	165,33
HOMMES	90	88	83	82	88	86	87	94	85	87	89	89	87,33
FEMMES	72	74	75	73	74	74	75	82	87	83	84	83	78,00
PERSONNES INDEMNISEES	125	122	119	120	126	121	123	136	128	133	133	131	137,91
PERSONNES NON INDEMNISEES	37	40	39	35	36	39	39	40	44	37	40	41	42,45

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 1er mars 2018 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,